



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE
L'AIRE TOULONNAISE**

Délibération N°1975

Compositions des
commissions et des
différentes représentations
extérieures du SITTOMAT

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 20 MAI 2026 à 9H30

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 11 mai 2026 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Jean-Yves DOLISI – René CASTELL – Franck BERTONCINI – Robert DELEDDA – Jean-Luc VITRANT – Jean-Pierre COIQUAULT – Ange MUSSO – Hélène BILLARNAUD – Alain ETRIOUX – Patrick APARICIO – Thomas DOMBRY – Didier SILVE – Nicolas PATACCHINI – Patrick MARTINELLI – Bernard MARTINEZ – Jean-Claude LANDA

Délégués suppléants : Romain GRILLOT – Albert TANGUY – Elodie TESSORE - Corinne ROCHETTE –

Absents ou excusés : Pascal ETIENNE – Audrey PANIGOT – Karine TROPINI

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	17
Absents ou excusés	3
Procuration(s)	1

Monsieur Romain GRILLOT

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

Comme suite au renouvellement municipal de Mars 2026, il convient de désigner les membres du Syndicat dans les différentes Commissions, ainsi que dans les représentations extérieures du Syndicat.

I – COMMISSIONS

- 1.1 Commission Mixte
- 1.2 Commission d'Appel d'Offres
- 1.3 Commission de Délégation de Service Public
- 1.4 Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 1.5 Comité Consultatif du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective

Le Président est le Président de droit de chacune de ces commissions et comité.

1.1 Commission Mixte (6 à 8 réunions par an)

Président de droit Président du SITTOMAT
Tous les délégués titulaires sont membres de droit de la Commission Mixte. Les délégués suppléants peuvent également participer à la Commission Mixte. La Commission Mixte ne vote pas. Elle précède et examine les affaires présentées en Comité Syndical.

1.2 Commission d'Appel d'Offres (CAO – 10 à 15 réunions par an)

Président de droit Président du SITTOMAT
Cinq membres titulaires doivent être élus à bulletin secret à la CAO, ainsi que cinq membres suppléants par un scrutin de listes dont les conditions de dépôt sont précisées dans une délibération à suivre. L'élection des membres de la CAO aura lieu lors du prochain comité syndical.

1.3 Commission de Délégation de Service Public (CDSP – 1 à 2 réunions par an)

Président de droit Président du SITTOMAT
La CDSP a été créée en octobre 2011 suite à la décision de conclure un contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Toulon, ainsi que l'exploitation et l'extension du réseau de chaleur issu de l'UVE.
Cinq membres titulaires doivent être élus à bulletin secret à la CDSP ainsi que cinq membres suppléants par un scrutin de listes dont les conditions de dépôt sont précisées dans une délibération à suivre. L'élection des membres de la CDSP aura lieu lors du prochain comité syndical.

1.4 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL – 1 réunion par an)

Président de droit

Président du SITTOMAT

La CCSPL examine le rapport annuel du délégataire de l'UVE de Toulon, ainsi que le rapport d'activité annuel du SITTOMAT.

Elle comprend des membres élus du Syndicat, ainsi que des associations d'usagers ou d'habitant intéressés à la vie des services publics locaux, en particulier au traitement des ordures ménagères sur l'UVE de Toulon confié par délégation de service public à la société Zéphire.

Comme pour la CAO et la CDSP, l'élection des membres de la CCSPL se fait également par un scrutin de liste en respectant le principe de la représentation proportionnelle. Une délibération à suivre proposera les conditions de dépôts de liste. Ces membres seront élus lors du prochain comité syndical.

Il conviendra également de désigner par un vote la liste des représentants extérieurs appelés à siéger à cette commission.

1.5 Comité Consultatif du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective **(1 réunion/ an en même temps que la CCSPL)**

Président de droit

Président du SITTOMAT

Ce comité comprend les membres de la CCSPL ainsi que d'autres associations de protection de l'Environnement et les différentes administrations compétentes dans le domaine du traitement des déchets ménagers et assimilés. Il a vocation à échanger plus largement sur les actions du SITTOMAT sur la base de la présentation de son rapport d'activité.

Il est donc proposé que les membres élus de ce Comité soient les mêmes que pour la CCSPL. Ils seront ainsi désignés au terme de l'élection des membres de la CCSPL lors du prochain comité syndical.

Les autres membres associatifs que ceux de la CCSPL appelés à siéger au CCTOMCS seront désignés par un arrêté du Président. Les Délégués sont appelés à faire connaître à l'administration du Syndicat les associations qui leur paraissent pertinentes sur leur territoire respectif.

II - REPRESENTATIONS EXTERIEURES

- 2.1** ATMO SUD (AIR PACA)
- 2.2** A.M.O.R.C.E
- 2.3** La commission de suivi de site de l'U.V.E de Toulon (CSS)
- 2.4** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- 2.6** AUDAT
- 2.7** Commission d'Elaboration et de Suivi des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) des membres du syndicat
- 2.8** SICTIAM

2.1 ATMO SUD (2 réunions par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner
- 1 Délégué Suppléant à désigner

2.2 A.M.O.R.C.E (3 réunions par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner
- 1 Délégué Suppléant à désigner

2.3 C.S.S de l'UVE de Toulon (1 réunion par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner
- 1 Délégué Suppléant à désigner

2.4 SRADDET PACA (2 à 3 réunions par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner

2.5 AUDAT (4 réunions par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner
- 1 Délégué Suppléant à désigner

2.6 Commission d'élaboration et de suivi des PLPDMA (1 réunion par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner pour chacune des 4 commissions (hors CCMPM).
- 1 Délégué Suppléant à désigner pour chacune des 4 commissions (hors CCMPM)

2.7 SICTIAM Syndicat du numérique (1 réunion par an)

- 1 Délégué Titulaire à désigner
- 1 Délégué Suppléant à désigner

La composition des commissions n'appelant pas de vote (commission mixte), relevant de scrutins de listes reportés au prochain Comité Syndical (CAO, CDSP, CCSPL) ou, par décision céans, dépendant d'une élection ultérieure (membres élus du CCTOMCS identique aux membres de la CCSPL), n'appelle pas de vote lors de la présente séance.

En ce qui concerne les représentations extérieures, il est proposé, comme l'y autorise l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve d'un avis favorable à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Cette disposition recueillant l'unanimité, les représentations extérieures du Syndicat sont, après vote à main levée, les suivantes :

REPRESENTATIONS EXTERIEURES

2.1 ATMO SUD

- Monsieur Gilles VINCENT
Est élu délégué titulaire
- Monsieur Albert TANGUY
Est élu délégué suppléant

2.2 A.M.O.R.C.E

Monsieur Gilles VINCENT
Est élu délégué titulaire
Monsieur Ange MUSSO
Est élu délégué suppléant

2.3 CSS UVE de Toulon

Monsieur Gilles VINCENT
Est élu délégué titulaire
Monsieur Alain ETRIOUX
Est élu délégué suppléant

2.4 SRADDET PACA

Monsieur Gilles VINCENT
Est élu délégué titulaire

2.5 AUDAT

Monsieur Didier SILVE
Est élu délégué titulaire
Monsieur Ange MUSSO
Est élu délégué suppléant

2.6 Commission d'élaboration et de suivi des PLPDMA.

M.T.P.M	Délégué Titulaire	Monsieur Albert TANGUY.
	Déléguée Suppléante	Madame Elodie TESSORE.
C.A.S.S.B	Délégué Titulaire	Monsieur Robert DELEDA.
	Délégué Suppléant	Monsieur Jean Yves DOLISI
C.C.V.G	Délégué Titulaire	Monsieur Jean Pierre
COIQUAULT		
	Délégué Suppléant	Monsieur Romain GRILLOT
C.C.G.S.T	Délégué Titulaire	Monsieur Nicolas
PATACCHINI		
	Déléguée Suppléante	Madame Corinne
ROCHETTE.		

2.7 SICTIAM

Monsieur Didier SILVE
Est élu délégué titulaire
Monsieur Patrick APARICIO
Est élu délégué suppléant

AR Prefecture

083-258300953-20260520-1975-DE
Reçu le 25/05/2026

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 Adopter l'exposé qui précède
- 2 Prendre acte des différentes élections et désignations telles que définies ci-dessus

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Romain GRILLOT
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTOMAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le Recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr